

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-47

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – SCRUTIN PARTIEL
REPRÉSENTANTS DES USAGERS

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté n° 2022-36 relatif aux élections des représentants des personnels au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté n° 2022-43 relatif aux élections des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 : En vue du scrutin du 22 novembre 2022 sont désignés comme membres du bureau de vote les personnes suivantes :

Président : Raphaël BAUDRIMONT
Secrétaire : Charlotte QUELIN

Article 2 : Conformément à l'arrêté 2022-43, chaque liste candidate peut désigner un délégué de liste. Les délégués de liste sont :

Liste	Pour le premier collège	Pour le deuxième collège
À l'unisson	Arthur Boutiab	Victor Pelladeau
Engageons-nous	Killian Ho-Young	
Solidaires étudiant.e.s IEP de Lyon	Guilhem Legouge	Yann Grillet-Aubert

Les délégués de liste sont assesseurs du bureau de vote constitué pour les élections des représentants des usagers au Conseil d'administration.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2022

La Directrice,
Hélène SURREL

